COURSES SUR PISTE

FFM — LA FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM 387
Moto-Club ..... MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation 0605
Date 08/05/2015
Lieu ..... MORIZES
Organisateur technique ..... BOUIN Christian
Adresse ..... 14 Le Bourg 33190 BOURDELLES
E-mail ..... christian.bouin@tcb-mob.fr
Téléphone 06 11 94 46 09

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course	SAMBARREY Laurent	Licence : TBA
Directeur de course adjoint	DAVANZO Régis	Licence : TBA
Délégué FFM	SAMBARREY Robert	Licence : TBA
Arbitre	LAMOUREUX Marty	Licence : TBA
Juge de départ	Philippe LAMARQUE	Licence : TBA
Commissaire technique responsable	Patrice CHAVERON	Licence : TBA

Article 3 Catégories & Engagements

★ Championnat de France

☒ Championnat de France Grass-Track
☒ Open ☒ Side-car ☒ 250cc ☐ 85-129cc ☒ Kids
☒ Championnat de France de Short Track
☒ Solo
☐ Championnat de France de Speedway
☐ 500cc ☐ 250cc
☐ Championnat de France à l'Ancienne
☐ 500cc ☐ 250cc

★ Championnat d'Europe

☐ Championnat d'Europe de Grass-Track
☐ Championnat d'Europe Coupe Jeunes 125cc
☐ Championnat d'Europe de Side-Car
☐ Championnat d'Europe de Speedway
☐ Speedway ☐ Speedway – 21 ans

★ Championnat du Monde

☐ Championnat du Monde de Long-Track
☐ Finale ☐ Qualif ☐ Challenge
☐ Championnat du Monde de Speedway
☐ Speedway ☐ Speedway -21ans

★ Coupe du Monde

☐ Coupe du Monde de Long-Track 250
☐ Coupe du Monde de Speedway 250

★ Trophée d'Or FIM
☐ 125cc

★ Courses hors Championnat

- Grass-Track ..... ☐ Inter sur invitation ☐ Open ☐ 85-129cc ☐ Side-car
  ..... ☐ Européen sur invitation ☐ 250cc ☐ Kids
- Short-Track ..... ☐ Solo
- Speedway ..... ☐ Inter sur invitation ☐ Européen sur invitation ☐ 500cc

Engagement :

Site Internet ..... www.engage-sports.com
Contact ..... Gwenaëlle Amaro
Téléphone 01 49 23 85 64
Adresse ..... 74, Avenue Parmentier – 75011 Paris
e-mail ..... gamaro@ffmoto.com

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... TBA

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche ..... LANGON ou La REOLE

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) ..... 20 mn . 10 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Parc Municipal de MORIZES

Adresse ..... 33190 MORIZES

GPS – Latitude (Nord) ..... Latitude :44.61477780000001

GPS – Longitude (Est)..... Longitude : -0.0887903999999935

Caractéristiques :

Longueur du circuit 530

Largeur minimum de la piste 13

Nombre de OCP* 8

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue N°20	Visa de la FFM
Date : 2/03/2015	Date : 5 mars 2015	Date :
		Numéro :

Sous réserve de présentation de l'attestation d'assurance

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 387
Moto-Club..... MORIZES MOTO CLUB
N° d'affiliation..... 0605
Lieu..... MORIZES

Date ---------- 8 MAI 2015

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8	9	**Contrôles administratifs**	TOUTES	
8	9	**Contrôles techniques**	TOUTES	
9	12	**Essais Chronométrés**	TOUTES	
14	18	**Manche**	TOUTES	
18	18	**Remise des Prix**	TOUTES	